



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *La passion du sport*

Délibération n° : 314

**Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160527

**Direction en charge :** Sports

**Objet :** Attribution de subvention au club sportif - Contrat d'objectifs avec SASP ASSE LOIRE-  
Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *La passion du sport*

Délibération n° : 314

**Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160527

**Direction en charge :** Sports

**Objet :** Attribution de subvention au club sportif - Contrat d'objectifs avec SASP ASSE LOIRE-  
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La loi encadre les aides aux clubs sportifs professionnels de manière à réserver leur octroi à ceux qui répondent à un intérêt général précisément défini.

Cet intérêt général se traduit par la participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration, de cohésion sociale d'une part, et par la mise en oeuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité public, à la prévention de la violence dans les enceintes sportives, d'autre part (décret n°2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives).

□ **Motivation et Opportunité :**

La participation à des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale par le biais d'interventions auprès des scolaires ou de publics en difficulté et la mise en place d'actions d'animation peuvent être bénéfiques au développement des liens sociaux et à la qualité du vivre ensemble. Ces actions rejoignent les intentions de la Municipalité en matière de "sports pour tous" et de promotion de la pratique sportive dans les quartiers. Le bénéfice d'image externe que peut procurer une ville sportive et solidaire s'ajoute à ses vertus propres. C'est la raison pour laquelle la ville souhaite poursuivre le partenariat avec la SASP ASSE LOIRE tout en proposant au club de soutenir des actions qui participent à la réussite du plan mandat municipal.

□ **Contenu :**

Compte tenu des éléments invoqués, la ville de Saint-Etienne souhaite participer aux actions entreprises par la SASP ASSE LOIRE tant dans les domaines de l'éducation et de la cohésion sociale que dans ceux de la sécurité et de l'amélioration de l'accueil lors de manifestations sportives. Ainsi, des actions de proximité seront réalisées, en présence de joueurs. Des actions spécifiques propres à la pratique du football seront proposées aux jeunes Stéphanois.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Etienne est perçue comme une ville dont l'image se caractérise par la qualité et la chaleur de l'accueil.

La SASP ASSE LOIRE dans son activité de gestion de club de football partage avec la ville le souci constant de promouvoir cette image.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 171 000€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	171 000€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subvention pour un montant total de 171 000€
- approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec SASP ASSE LOIRE,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> B.P 2016 Chapitre 65 Article 6574
<b>Résultat du vote :</b> 56 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Brigitte MASSON</b>